

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉOLUTION POUR UN PROJET**  
**D'HABITATION**

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que lors de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté une résolution quant à l'immeuble suivant :

**lot 5 987 628 du cadastre du Québec – 35, 5<sup>e</sup> Avenue**

L'objet de cette résolution vise à autoriser l'usage habitation multifamiliale de 16 logements (transformation d'un bâtiment commercial en immeuble à logements) sur le lot 5 987 628 du cadastre du Québec situé dans la zone commerciale C-2723.

La résolution est entrée en vigueur le 28 janvier 2026, date de la délivrance du certificat de conformité du greffier adjoint.

Cette résolution est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 4 février 2026

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint